

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.126.897 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2019 s'élevant à 1.796 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 28,30%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		809 016	947 739	949 031
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	292 148	354 669	344 858
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	516 868	593 070	604 173
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		319 260	249 730	246 677
AC2a Placements monétaires	4.4	222 519	201 945	203 883
AC2b Disponibilités		96 741	47 785	42 794
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 128 276	1 197 469	1 195 708
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 104	1 175	1 204
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	275	282	282
Total Passif		1 379	1 457	1 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.8	1 089 895	1 164 751	1 154 940
CP2 - Sommes distribuables		37 002	31 261	39 282
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	21	21
CP2b Sommes distribuables de la période		36 987	31 240	39 261
Actif Net		1 126 897	1 196 012	1 194 222
Total Passif et Actif Net		1 128 276	1 197 469	1 195 708

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 228	34 850	9 493	34 023	41 947
PR1a Dividendes		669	8 941	1 165	9 670	9 670
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 559	25 909	8 328	24 353	32 277
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706
Total Revenus des Placements		14 445	49 373	12 846	42 726	54 653
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 407)	(10 325)	(3 606)	(10 489)	(14 064)
Revenus Nets des Placements		11 038	39 048	9 240	32 237	40 589
CH2 Autres charges	4.10	(321)	(1 239)	(331)	(985)	(1 316)
Résultat d'Exploitation		10 717	37 809	8 909	31 252	39 273
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(467)	(822)	-	(12)	(12)
Sommes distribuables de la Période		10 250	36 987	8 909	31 240	39 261
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		467	822	-	12	12
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(8 921)	(40 349)	744	58 484	48 673
Frais de négociation de titres		-	(118)	-	(14)	(14)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	25 943	-	(2 518)	(2 518)
Résultat Net de la Période		1 796	23 285	9 653	87 204	85 414

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice clos le au 31/12/2018
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 796</u>	<u>23 285</u>	<u>9 653</u>	<u>87 204</u>	<u>85 414</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	10 717	37 809	8 909	31 252	39 273
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(8 921)	(40 349)	744	58 484	48 673
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	25 943	-	(2 518)	(2 518)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(118)	-	(14)	(14)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(38 808)</u>	-	<u>(31 824)</u>	<u>(31 824)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(17 281)</u>	<u>(51 802)</u>	-	<u>(2 051)</u>	<u>(2 051)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	-	<u>1 493</u>	-	<u>53 016</u>	<u>64 082</u>
CSS Capital	-	1 440	-	50 119	60 436
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	-	(9)	-	1 172	1 558
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	62	-	1 725	2 088
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(17 281)</u>	<u>(53 295)</u>	-	<u>(55 067)</u>	<u>(66 133)</u>
CSR Capital	(16 885)	(52 166)	-	(52 054)	(62 372)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	71	215	-	(1 220)	(1 606)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(467)	(1 344)	-	(1 793)	(2 155)
Variation de l'actif net	<u>(15 485)</u>	<u>(67 325)</u>	<u>9 653</u>	<u>53 329</u>	<u>51 539</u>
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	1 142 382	1 194 222	1 186 359	1 142 683	1 142 683
AN4b Fin de période	1 126 897	1 126 897	1 196 012	1 196 012	1 194 222
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	62 281	64 161	64 161	64 273	64 273
AN5b Fin de période	61 343	61 343	64 161	64 161	64 161
Valeur liquidative	<u>18,370</u>	<u>18,370</u>	<u>18,641</u>	<u>18,641</u>	<u>18,613</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>0,61%</u>	<u>2,65%</u>	<u>3,24%</u>	<u>10,21%</u>	<u>7,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 septembre 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2019 un montant de 292.148 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions		65 383	235 861	20,93%
ENNAKL AUTOMOBILES	550	5 885	6 557	0,58%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	28 008	2,49%
MONOPRIX	2 160	6 111	16 656	1,48%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	57 108	5,07%
SFBT	5 697 (*)	11 646	108 220	9,60%
UIB	850	9 560	19 312	1,71%
Titres OPCVM		55 345	56 287	4,99%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	56 287	4,99%
Total		120 728	292 148	25,92%

(*) Dont 949 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2019 un montant de 516.868 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		62 500	63 396	5,63%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	62 500	63 396	5,63%
Emprunts des sociétés		443 503	453 472	40,24%
ATL 2013/2	600	24 000	25 212	2,24%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	21 090	1,87%
Attij Leasing 2015/1	1 000	20 000	20 539	1,82%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	71 902	6,38%
BTE 2016	550	33 000	34 333	3,05%
BTK 2012/1	700	10 003	10 445	0,93%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 886	0,70%
CIL 2015/2	500	20 000	21 127	1,87%
HL 2016/2	250	15 000	15 772	1,40%
HL Sub 2018/1	200	16 000	16 425	1,46%
HL 2018/2	200	20 000	21 065	1,87%
HL 2017/3	550	44 000	45 913	4,07%
TL SUB 2018	665	66 500	70 471	6,25%
UIB 2009/1	500	25 000	25 243	2,24%
UIB 2011/1	500	10 000	10 067	0,89%
TL 2017/1	250	15 000	15 287	1,36%
CIL 2017/2	250	20 000	20 695	1,84%
Total		506 003	516 868	45,87%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/07/2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2019
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de sociétés	42 500	-	7 500	7 500	-	35 000
UIB 2009/1	27 500	-	2 500	2 500	-	25 000
UIB 2011/1	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
Total	42 500	-	7 500	7 500	-	35 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.228 DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	669	8 941	1 165	9 670	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	801	3 502	2 069	6 437	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	7 758	22 407	6 259	17 916	23 771
Total	9 228	34 850	9 493	34 023	41 947

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 septembre 2019 à 222.519 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
PLT 27-08-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	110 928	9,84%
PLT 02-08-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	111 591	9,90%
Total		220 000	222 519	19,75%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 5.217 DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2019 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706
Total	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.104 DT au 30 septembre 2019 contre 1.204 DT au 31 décembre 2018.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2019	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	11	11	10
Retenue à la Source	171	172	171
Redevance CMF	93	99	101
Total	275	282	282

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 s'élève à – 15.485 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(25 735)
Variation de la part Revenu	10 250
Variation de l'Actif Net	(15 485)

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/06/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2019
Montant	1 121 098	-	(16 885)	1 104 214(*)
Nombre de titres	62 281	-	(938)	61 343
Nombre d'actionnaires	37	-	(1)	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2019 au 30-09-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	1 104 214
Variation des +/- values potentielles sur titres	(40 349)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 943
Frais de Négociation de titres	(118)
Régul des sommes non distribuables de la période	205
Capital au 30.09.2019	1 089 895

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	3 407	10 325	3 606	10 489	14 064
Total	3 407	10 325	3 606	10 489	14 064

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2019 s'élève à 3.407 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	286	868	303	883	1 184
TCL	35	171	28	102	132
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	321	1 239	331	985	1 316